

Rapport du jury

Examen professionnel d'avancement de grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe - 2019

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'avancement de grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe a été ouvert au titre de l'année 2019 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 4 septembre 2018 au 10 octobre 2018
Date de limite de dépôt	Le 18 octobre 2018
Epreuve écrite	Le 17 janvier 2019
Réunion évaluation de l'épreuve écrite	Le 12 mars 2019
Epreuve orale	Du 8 avril au 10 avril 2019
Jury d'admission	Le 10 avril 2019

2) Les conditions particulières d'accès à l'examen professionnel :

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

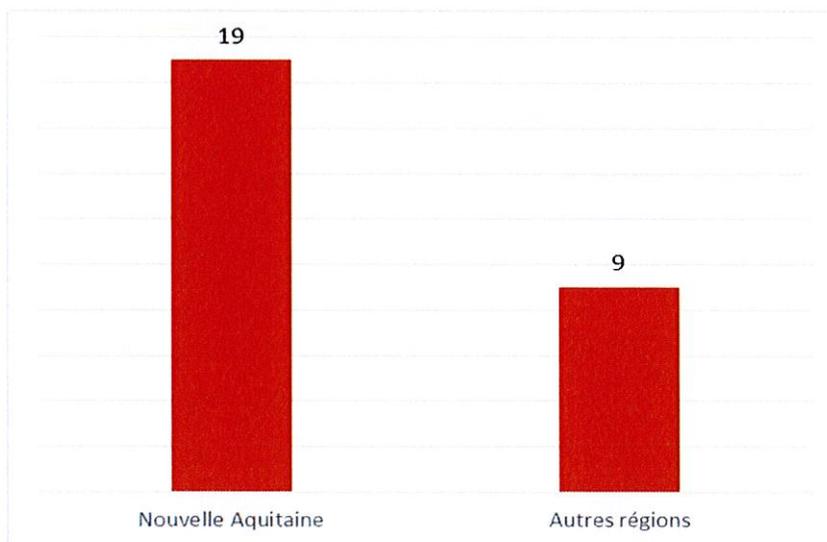
3) Les candidats :

33 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel, 5 candidats ont été refusés à concourir pour les motifs suivants :

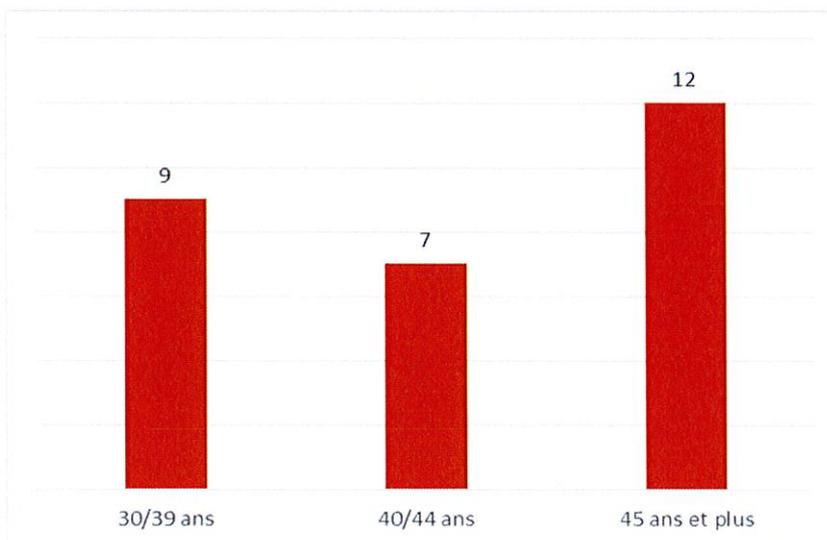
- 1 dossier a été envoyé hors-délais ;
- 4 candidats ne remplissaient pas les conditions d'accès.

28 candidats ont été admis à concourir.

- **Répartition des candidats admis à concourir par région :**



- **Répartition des candidats admis à concourir par tranche d'âge :**



4) L'épreuve écrite :

a) Déroulement :

L'épreuve s'est déroulée le jeudi 17 janvier 2019, à l'Espace Culturel du Pin Galant à Mérignac.

b) Contenu :

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le sujet était commun à l'ensemble du territoire.

c) Présence :

21 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite, ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 25 %.

d) Résultats :

La moyenne générale est de 9,14/20. La note la plus haute s'élève à 13/20 et la note la plus basse à 3/20.

2 candidats ont obtenu une note éliminatoire, soit une note inférieure à 5/20.

5) La réunion d'évaluation :

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

19 candidats ont obtenu une note supérieure à 5/20 et ont été autorisés à se présenter à l'épreuve orale, ce qui représente 90,48% des candidats.

6) L'épreuve orale :

a) Déroulement :

Les épreuves orales se sont déroulées, au CDG33, du 8 au 10 avril 2019.

Les candidats sont passés devant un jury de 3 personnes composé d'un élu, d'un fonctionnaire territorial et d'une personnalité qualifiée.

b) Contenu :

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier les connaissances professionnelles, les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à l'encadrement (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

c) Présence

19 candidats se sont présentés à l'épreuve orale, soit 100 % des candidats convoqués.

d) Résultats :

La moyenne générale obtenue est de 11,58/20. La note la plus haute s'élève à 16/20 et la plus basse à 6/20.

7) L'admission :

A l'issue de l'épreuve orale, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis à l'examen professionnel.

12 candidats ont obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 ce qui représente 63,15% des candidats.

8) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel comprenait 6 membres, répartis à parts égales :

- 2 élus locaux,
- 2 fonctionnaires territoriaux dont un fonctionnaire territorial de catégorie A ou B et un fonctionnaire désigné dans les conditions prévues à l'article 17 du décret du 5 juillet 2013 modifié,
- 2 personnalités qualifiées.

9) Analyse et conclusion :

a) Observations générales des correcteurs de l'épreuve écrite :

Le sujet portait sur les enjeux du milieu du sport face à la radicalisation. Il s'agissait d'un sujet d'actualité et en adéquation avec le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe.

Le sujet contenait les éléments suffisant à la rédaction du rapport.

Les correcteurs ont pu remarquer que les candidats ont eu des difficultés quant à la gestion du temps pour la réalisation de leur rapport.

La partie synthèse du rapport était dans l'ensemble bien traitée mais la seconde partie comprenant les propositions opérationnelles n'était pas correctement appréhendée. En effet, les candidats ont souvent présenté un plan au lieu des propositions.

Pour cet examen aucune copie ne présentait de signe distinctif. Les candidats ont bien appliqué les consignes dites oralement au début de l'épreuve, précisées sur le règlement interne ainsi que sur le sujet.

b) Observations générales des correcteurs de l'épreuve orale :

Les correcteurs ont souligné un manque de préparation pour l'épreuve d'entretien ainsi que pour la présentation de 5 minutes que devait effectuer le candidat.

Les candidats ont montré peu de connaissances sur l'environnement territorial. Néanmoins, ils ont démontré de bonnes aptitudes au management, ainsi qu'en démarche de projet et sur l'environnement sportif.

Le Président du Jury,

Denis SIRDEY